

ASSEMBLÉE NATIONALE

19 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N° II-CE56

présenté par

Mme Do, rapporteure, Mme Meynier-Millefert, M. Dombreval, Mme Josso, M. Haury,
Mme Bureau-Bonnard, Mme Magnier, M. Ardouin, Mme Jacqueline Maquet et M. Vignal

ARTICLE 33

ÉTAT B

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.